

# **DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**VILLE DE RIS-ORANGIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DÉLIBÉRATION N°2024/126 Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Larue et Compagnie

### Séance du mercredi 22 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 16 mai 2024, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres
En exercice : 35
Présents à la séance : 25
Excusés représentés : 9
Absent : 1

- \* Arrivé à 18h37 au cours de la présentation du point n°1
- \*\* Arrivé à 18h39 au cours de la présentation du point n°1
- \*\*\* Représentée par S. Seridji jusqu'à son arrivée à 18h42 au cours de la présentation du point n°1
- \*\*\*\* Arrivé à 18h53 au cours de la présentation du point n°1
- \*\*\*\*\* Arrivée à 19h16 au cours de la présentation du point n°1

## Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi\*\*\*\*, Valérie Marion\*\*\*\*\*, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Dounia Lebik\*\*\*, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni\*, José Peres\*\*, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

#### Excusés représentés :

Souad Medani à Serge Mercieca, Véronique Gauthier à Aurélie Monfils, Josiane Berrebi à Gilles Melin, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Marcus M'Boudou, Séverin Yapo à Sémira Le Querec, Nejla Toptas à Annabelle Mallet, Jérémy Kawouk à Siegried Van Waerbeke Laurent Stillen à Christine Tisserand

#### Absent:

Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 91130 Ris-Orangis T 01 99 02 52 52 F 01 89 02 52 53 Contactie villo na orangis fr



2024/

Ville de Ris-Orangis Conseil municipal du 22 mai 2024 **DÉLIBÉRATION** N°2024/126

## Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Larue et Compagnie

Culture, Vie associative et Événements

#### LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire en charge des Finances, des Associations, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Vie associative, Culturelle et Sportive en date du 15 mai 2024,

CONSIDÉRANT la volonté municipale d'accompagner le travail des associations et leurs bénévoles par un soutien financier, logistique et humain.

#### **APRÈS DÉLIBÉRATION**

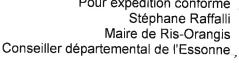
DÉCIDE d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 euros à l'association Larue et Compagnie.

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné par la signature préalable d'un contrat d'engagement républicain, tel que mentionné par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme Stéphane Raffalli Maire de Ris-Orangis





Le Maire certifie sous sa

responsabilité



